

## temps de travail effectif convocation Prud hommes

Par **ELDIABLO**, le **14/10/2020** à **13:58**

Bonjour

Je suis défenseur syndical, j'assiste prochaine un salarié en audience de conciliation.

Il s'agit d'un litige avec son employeur actuel sur une re qualification de poste.

Le salarié vient de recevoir sa convocation pour une audience le 25 janvier 2020.

Si il s'absente de son travail pour se rendre au tribunal son temps de travail est il rémunéré ou doit il prendre un congé payé ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **14/10/2020** à **14:07**

Bonjour,

Le temps pour se rendre en audience du Conseil de Prud'Hommes n'est pas payé...